



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2019

Délibération n°03

Date de convocation

15.03.19

Date d'affichage

19.03.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. HAMDANI – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés :

Mme MM. SALLES par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme M. LAFFORGUE par M. G. ALAPETITE – Mme N. GILLES par M. M. HAMDANI – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO.

Monsieur Gilles ALAPETITE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2018 exposés ci-dessous et faisant l'objet d'une délibération ce jour,

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	1 468 262,56 €
Résultat au 31/12/2017 reporté	271 682,69 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	1 739 945,25 €
Reste à réaliser en dépenses	6 584 730,92 €
Restes à réaliser en recettes	4 196 268,70 €
Solde restes à réaliser	- 2 388 462,22 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	331 912,76 €
Résultat au 31/12/2017 reporté	2 404 092,16 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 002	2 736 004,92 €

3) RESULTAT DE CLOTURE

4 475 950,17 €

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M 14, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2018,

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 648 516.97 €

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2018 laisse apparaître un solde positif de 2 736 004,92 €,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 01.002 la somme de 2 087 487.95 €.

DECIDE d'affecter au compte 1 068 la somme de 648 516.97 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 26 mars 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -